



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 avril 2018

## Résultats de l'enquête de mars 2018 sur les modalités et conditions de crédit attachées aux cessions temporaires de titres libellés en euros et aux marchés de produits dérivés de gré à gré (enquête SESFOD)

- Pour tous les types de contreparties à l'exception des *hedge funds*, léger resserrement des modalités de crédit, qui devraient cependant s'améliorer au cours du trimestre prochain
- Stabilisation des modalités de crédit après le resserrement important observé ces dernières années
- Peu d'évolutions en termes de liquidité et de fonctionnement des marchés

Les participants à l'enquête ont indiqué que les modalités de crédit proposées à presque toutes les contreparties tant pour les cessions temporaires de titres que pour les transactions sur produits dérivés de gré à gré se sont légèrement resserrées entre décembre 2017 et février 2018. La raison la plus souvent citée de cette évolution est la capacité de bilan insuffisante des courtiers. Les *hedge funds* sont la seule contrepartie pour laquelle les modalités et conditions de crédit se sont assouplies.

Courant 2017, le degré de resserrement des conditions de crédit s'est modéré par rapport aux phases de fort resserrement observées en 2015 et 2016.

S'agissant de l'octroi de financements garantis par des titres libellés en euro, les participants à l'enquête ont déclaré que, globalement, les conditions sont restées stables. Cela s'applique également à la liquidité et au fonctionnement des marchés du collatéral. Cette stabilisation recouvre une amélioration des conditions de crédit proposées aux clients les plus favorisés et une légère détérioration de celles proposées aux clients ordinaires au cours des trois mois de la période de référence. Cette distinction est particulièrement prononcée pour les décotes et les taux/écarts de financement. Enfin, le recours aux

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 27 avril 2018**

Résultats de l'enquête de mars 2018 sur les modalités et conditions de crédit attachées aux cessions temporaires de titres libellés en euros et aux marchés de produits dérivés de gré à gré (enquête SESFOD)

contreparties centrales a augmenté entre décembre 2017 et février 2018, en phase avec la tendance initiée au quatrième trimestre 2013.

En ce qui concerne les dérivés de gré à gré ne faisant pas l'objet d'une compensation centrale, un faible pourcentage net de participants a fait état d'un durcissement des modalités et conditions non tarifaires pour les accords-cadres nouveaux ou renégociés sur dérivés de gré à gré. Le resserrement a été similaire à celui observé lors des précédentes campagnes d'enquête.

L'enquête de mars 2018 comportait également des questions spécifiques visant à déterminer dans quelle mesure les critères d'octroi de crédits ont évolué par rapport à l'année précédente, afin d'avoir une perspective de plus long terme. Les modalités et conditions de crédit ne sont que légèrement plus restrictives aujourd'hui qu'au premier trimestre 2017, mais les conditions s'étaient déjà fortement resserrées durant la plus grande partie de 2015 et en 2016.

L'enquête SESFOD est réalisée quatre fois par an et couvre les évolutions des modalités et conditions de crédit sur les périodes de référence de trois mois s'achevant en février, mai, août et novembre. L'enquête de mars 2018 a collecté des informations qualitatives sur les évolutions intervenues entre décembre 2017 et février 2018. Les résultats sont fondés sur les réponses d'un panel de 28 grandes banques, dont 14 banques de la zone euro et 14 banques ayant leur siège hors de la zone euro.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à William Lelieveldt  
au : +49 69 1344 7316.**

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.  
Traduction : Banque de France**